



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse, avis public est par le présent donné par la soussignée, Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que;

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 janvier 2022, un avis de motion a été donné visant la présentation et l'adoption du projet de règlement 332-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Alphonse. Un projet de ce règlement a été présenté séance tenante.

Le projet de règlement révisé remplacera le règlement 305-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce code d'éthique et de déontologie des élus-es énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des membres du Conseil municipal.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité au <https://st-alphonsegaspesie.com/>.

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi, 7 février 2022 à 19 h au centre communautaire de Saint-Alphonse (si permis par les restrictions sanitaires, sinon sera présenter pour adoption lors de cette séance qui se déroulera en virtuelle).

Donné à St-Alphonse
Ce 25 janvier 2022

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et greffière-trésorière